



**Municipalité de  
Mattice – Val Côté**

**Mise à jour annuelle - au 31 décembre 2021**

relativement au

**PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2018 – 2023**

Action	Mise à jour	Autres commentaires
<b>ACCESSIBILITÉ/CONCEPTION DES LIEUX PHYSIQUES</b>		
<i>Complexe Municipal et Complexe Sportif</i> : étudier la possibilité d'installer des portes motorisées synchronisées aux entrées principales (2019). Assurer le respect du contrat d'entretien à l'égard du monte-personnes (en continu).	En 2020, nous avons appris que nous allions subir une perte importante de revenus de taxation en 2021 (station de compresseurs de TC Énergie). L'installation de portes motorisées n'a donc pas été considérée.	Le complexe sportif est fermé au public depuis le début de la pandémie en mars 2020.
<b>Bibliothèque publique</b> : déménager la bibliothèque du sous-sol du complexe municipal au rez-de-chaussée de l'école catholique St-François Xavier (2018)	Le déménagement a eu lieu à l'automne 2018.	<b>COMPLÉTÉ</b>
<b>Salle d'exercice</b> : considérer la possibilité de relocaliser celle-ci dans la salle du curling (2020).	Une demande de financement avait été soumise à cet égard (ICIP – volet CCR). Cependant, en raison de l'importante contribution municipale requise et de l'avenir incertain du complexe sportif, nous n'avons pas été de l'avant avec ce projet.	
<b>Parc Brisson</b> : lors de l'installation du pavillon, prévoir une rampe d'accès et un trottoir (2019).	L'installation du pavillon s'est faite tard à l'automne 2019. Une demande de financement sera soumise à cet égard (Programme de communautés inclusives).	
<b>SERVICE À LA CLIENTÈLE</b>		
<b>Site web conforme*</b> <i>*exigence découlant de la loi et non du plan d'accessibilité</i>	Grâce au Programme d'Appui à la Francophonie Ontarienne (PAFO), la Municipalité est en train de refaire son site web afin qu'il soit conforme aux exigences en matière d'accessibilité.	Le tout devrait être complété par le 31 mars, 2022.
Si le budget le permet, réaménager le bureau de la réception afin de prévoir un espace accessible aux fauteuils roulants (2020)	Grâce au financement obtenu en 2020-2021 pour répondre aux besoins découlant de la pandémie, le bureau de la réception fut réaménagé au cours de l'été 2021 et l'espace pour fauteuils roulants fut ajouté.	<b>COMPLÉTÉ</b>

Action	Mise à jour	Autres commentaires
Regarder la possibilité d'offrir le paiement de factures par AccèsD (2021)	La possibilité fut considérée. C'est d'ailleurs en place pour le paiement des taxes, avec la Caisse Alliance. Pour les autres genres de factures, le volume ne justifie pas le temps et les coûts que la mise sur pied exigerait (et serait limité aux sociétaires de la Caisse.)	<b>COMPLÉTÉ</b>
Mettre de la pression auprès des institutions financières afin de permettre les transferts électroniques auprès de Corporations (2022)	Fut mis en place. Bien que nous tentons d'éviter cette pratique parce que ces transferts sont difficiles à "tracker" dans le système comptable, il est possible de l'utiliser pour accommoder les gens.	<b>COMPLÉTÉ</b>
<b>INFORMATION ET COMMUNICATIONS</b>		
S'il y a lieu, modifier le plan d'urgence et le personnaliser en fonction des besoins des employé-e-s handicapé-e-s (au besoin)	Nous n'avons pas eu besoin de le faire jusqu'ici.	
<b>EMPLOI</b>		
Insérer une note aux offres d'emploi avisant les employé-e-s, les candidat-e-s potentiel-e-s et les membres du public que des mesures d'adaptation sont disponibles durant le processus de recrutement et d'embauche (en continu)	Nous n'étions pas en mesure d'accommoder la majorité des tâches associées aux postes qui ont été affichés depuis le début du plan (ex. opérateur d'équipement, collecte de poubelles, superviseur Parcs & Récréation, préposé au dépotoir, entretien ménager, etc.) La note concerne plus particulièrement les postes administratifs.	
<b>FORMATION</b>		
Continuer d'offrir la formation en matière d'accessibilité aux employé-e-s municipaux lors de leur embauche et à intervalles réguliers par la suite (en continu)	La formation initiale a été offerte aux employé-e-s. À raffiner pour tenir compte des plus récents développements.	
Offrir la formation en matière d'accessibilité aux membres du Conseil municipal au début de chaque mandat (2019).	La formation a été offerte aux membres du Conseil au début de leur mandat actuel. À refaire lors de la mise en place d'un nouveau Conseil suite aux élections municipales d'octobre 2022.	